



Lettre ouverte à la CCKB

**« Le projet de PLUiH concerne notre avenir commun  
et nous voulons en être les actrices et les acteurs »**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Communautaires,

Le 14 décembre 2023, notre Communauté de Communes, la CCKB, s'est engagée dans la rédaction d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle de notre territoire.

Cet engagement prévoit, comme la loi l'exige, une « concertation » avec un ensemble d'acteurs et plus largement avec la population.

Deux ans après cet engagement, on ne peut que constater que le premier bilan de cette concertation est bien maigre.

Il y a lieu tout d'abord de lever une confusion entretenue. La concertation telle que définie par le législateur<sup>1</sup> n'est pas une information descendante élaborée avec l'intention de transmettre à la population ce qui a déjà été réfléchi par d'autres.

La concertation associe le public à l'élaboration du projet à ses différents stades d'avancement. En d'autres termes, les habitant·e·s sont co-rédacteurs du projet dès le départ de la procédure.

Aujourd'hui, malgré ce cadre légal ouvert, la CCKB a mis en œuvre un processus où aucune concertation n'est engagée avec la population. Le premier rendez-vous d'information qui a eu lieu le 27 septembre 2025 n'a fait l'objet d'aucun questionnement de la CCKB vers les participants et les demandes qui ont pu émaner du public n'ont fait l'objet d'aucun compte-rendu. Seule, une présentation explicative à l'attention du public est disponible en ligne.

De même, lors de cette réunion d'information, il a été demandé que l'ensemble des diagnostics réalisés soient disponibles en ligne pour la population. Depuis, le public peut accéder à un résumé de 4 pages sensées satisfaire cette demande.

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Communautaires ; les habitant·e·s de notre territoire demandent une autre considération.

**Nous, population de ce territoire, demandons d'être pleinement associée à l'élaboration du projet de PLUi-H de la CCKB car nous vivons, nous travaillons et nous œuvrons tous les jours à la vie de ce territoire.**

Ce sujet concerne notre avenir commun et nous voulons en être les actrices et les acteurs.

---

<sup>1</sup> Article [L121-16](#) du Code de l'Environnement

Aujourd’hui, nous vous interpellons avec une demande permettant de retrouver la confiance entre vous, acteurs et actrices politiques et nous, population.

→ Nous demandons que la CCKB s’adresse à la Commission nationale du débat public pour désigner un garant parmi ceux inscrits sur la liste nationale de garants<sup>2</sup>.

Ce cadre légal dont la CCKB peut se saisir offre des garanties de qualité et d’indépendance pour une réelle concertation préalable correspondant à la phase d’élaboration du projet.

Nous demandons une démarche de travail collectif avec les habitant·e·s, les élu·e·s et les services.

L’enquête publique, quant à elle, viendra au moment où le projet sera défini et arrêté.

Dans ces conditions, le Collectif H comme Habitant·e·s, prendra part, comme d’autres acteurs, aux débats à engager pour le futur de notre territoire et pour une démocratie ouverte à l’expression de tous.

Dans l’attente de votre réponse, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Communautaires, nos cordiales salutations.

Le Collectif H comme habitant·e·s, le 26 novembre 2025,

Contact : groupe-territoire-COB@proton.me

---

<sup>2</sup> Article [L. 121-1-1](#). du Code de l’Environnement.